

ne l'exigeait pas. Septièmement, il est responsable de la construction d'ouvrages inutiles au moyen de dépenses conjointes de la part du fédéral, des provinces et des municipalités, alors que ces ouvrages auraient dû être répartis sur une période d'années. Huitièmement, il a surestimé la capacité de dépense des provinces et des municipalités qu'il a induites à dépasser leurs moyens et de leur capacité de remboursement. Neuvièmement, il a déplacé les comptes de secours d'un exercice financier à l'autre et s'est servi de méthodes bureaucratiques dans les contributions fédérales à des travaux privés ou publics. Dixièmement, il a pris avantage de la législation de secours pour donner plusieurs garanties du Dominion à des corps publics, à Terre-Neuve, à des pays étrangers et à des corporations privées, sans autorisation du Parlement.

Tout cela est très sérieux. Ce n'est pas une simple question de méthode, ce n'est pas seulement une question d'interpréter un mot dans un sens ou dans l'autre, le pays a été ruiné et, pour me servir des mots de Georges Sorel parlant de Jaurès, le très honorable chef actuel de l'opposition s'est révélé profiteuse d'illusion populaire. A mon humble avis, un changement de gouvernement ne consiste pas simplement à transporter quelques portraits de la salle de caucus de l'opposition à celle du Gouvernement ou d'un corridor à l'autre. La population de ce pays était bien décidée lorsqu'elle opéra le changement par son vote.

Je ne vois pas comment cette législation peut être soumise au Parlement. Je m'y oppose. Je suis libéral et j'ai parfois combattu seul la machine tory. Je n'ai pas à en rougir, j'en suis fier.

Il y a beaucoup de satisfaction à être membre de cette Chambre. On rencontre d'excellents amis de tous les coins du pays et l'on peut y parler librement pour le bénéfice du pays et pour tâcher de la faire sortir de l'abîme creusé par le gouvernement précédent. La devise des honorables députés ne devrait pas être seulement celle des fabricants de confitures "Nous visons à plaire", elle devrait être "Ich dien", celle du Prince de Galles. Nous sommes ici pour servir. C'est excessivement déplaisant d'avoir à différer d'opinion parfois, car, en règle générale, nous préférons être d'accord avec nos amis; mais la plus grande joie et la plus grande satisfaction que l'on puisse éprouver, c'est d'être en mesure de parler librement et au meilleur de son jugement. Voilà l'un des privilèges dont nous jouissons ici. Un député ne représente pas seulement sa propre circonscription électorale, il représente aussi le Canada en général.

Cette mesure a été fort mal rédigée. Les critiques concernant le bill n° 19 s'appliquent aussi au projet de loi n° 14. Le texte de

[M. Pouliot.]

cette dernière loi a été libellé, semble-t-il de la même façon que la législation sociale de 1935. Il a été rédigé par des gens qui, apparemment, désirent faire plaisir aux deux grands partis, afin de sauver leur tête, vu qu'ils n'ont pu réussir à préparer de bonnes mesures, l'année dernière.

Nous sommes ici dans le but surtout d'adopter des lois. Voilà pourquoi nous nous réunissons dans cette Chambre tandis que le Sénat siège dans une autre partie de l'édifice parlementaire. Il serait préférable pour le pays, quand bien même une session durerait six mois, que le Parlement n'adoptât qu'une seule bonne loi, même si elle tenait dans une seule page des statuts. Nous devons nous rappeler qu'il n'y a que dix commandements de Dieu et qu'ils ne comptent que deux lignes chacun. Vingt lignes de commandements ont donc régi l'humanité depuis le jour où Moïse est descendu de la montagne.

Ces jours derniers, on a cité un rapport avec la législation les commentaires de deux grands Canadiens, M. Pitblado et M. Bradshaw, de Toronto. Du moment qu'une loi est soumise à l'assentiment de la Chambre, le texte devrait en être clair et soigné. Il semblerait que le texte de la présente mesure a été copié sur celui de lois adoptées dans d'autres pays; cependant, il ne faut pas oublier que la situation dans les pays étrangers n'est pas la même qu'ici au Canada. Nous devrions tenir compte des faits. Je saisis cette occasion qui m'est offerte de féliciter chaudement le ministre du Travail de nous avoir fourni des faits palpables, des statistiques canadiennes. Tout le monde est susceptible de commettre des bévues et j'en ai commis une, l'année dernière, lorsque j'ai censuré certains hauts fonctionnaires du ministère du Travail; je leur ai jeté le blâme. Tout le monde est susceptible de commettre des bévues et je dois confesser les miennes lorsque j'en commets. Cependant, je me suis rendu compte qu'il nous était impossible d'obtenir des renseignements, l'année dernière, pour la bonne raison que l'ancien régime avait donné des instructions de nous tenir dans l'ignorance des véritables faits touchant le chômage. Et voilà pourquoi un député a dû se mettre en communication avec les municipalités afin d'obtenir des renseignements que le département du Travail lui avait refusés en vertu d'instructions reçues de la part de ceux qui pontifient à l'heure actuelle, de l'autre côté de la Chambre. C'est très mal; mais depuis que ces incidents se sont déroulés, il y a eu des changements au ministère du Travail; un nouveau ministre a pris la direction des affaires et il a ouvert les fenêtres de sorte qu'il est maintenant plus facile d'obtenir des